

MAIRIE DE MONTAGNY



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2014

La séance est ouverte à 19 heures.

Etaient présents :

Mmes CARTIER – FRAISSE SIBILLE – GAY VIDAL – JEANJEAN MARECHAL – LASSALLE – LARME-CATHERINEAU - PAILLASSEUR – PONE VANHAUWAERT – TEDESCHI – TURPIN

Mrs BESSON – DUMONT BURDIN – FOUILLAND - GAUMOND – GERGAUD - LECAMUS – MEUNIER – RIGNANESE – SAYLLAC

Etaient Excusés :

Mme MARTINAUD a donné procuration à Mr MEUNIER - Mr BAUDUIN a donné procuration à Mr SAYLLAC – Mr PROST a donné procuration à Mr GERGAUD – Mr TOURNIER a donné procuration à Mr FOUILLAND

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 24 avril 2014 : Mr Meunier fait remarquer que ses propos ont été mal interprétés. Il connaît les règles et le droit du Maire de donner ou pas la parole au public, cependant, il considère que la participation des montagnerots au conseil municipal est essentielle et justifierait une prise en compte des observations faites dans les comptes rendus. Après cette remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2014-039 délégation au Maire pour signature de contrats et conventions : après précisions demandées par les élus minoritaires, cette délégation ne concerne que les contrats et conventions de faible importance : adoptée à l'unanimité.

Délibération 2014-040 rythmes scolaires – autorisation pour recours contre la réforme : après beaucoup de discussions et lecture par les élus minoritaires de leurs arguments en faveur de cette réforme, un tour de table est effectué. Les élus minoritaires se sont prononcés individuellement favorables à cette réforme : adoptée par 4 voix contre et 19 voix pour.

Délibération 2014-041 formation des élus municipaux – fixation des crédits affectés : après l'énoncé par Mr le Maire et information qu'une formation est prévue les 13 et 14 Juin sur la commune par l'AMR : adoptée à l'unanimité.

Délibération 2014-042 remboursement frais de déplacement personnel communal : il se trouve que Mme Sandrin a utilisé son véhicule personnel pour effectuer un déplacement dans le cadre de sa présentation au concours d'Auxiliaire de Puériculture (qu'elle a obtenu d'ailleurs) dont les frais s'élèvent à 170 € : adoptée à l'unanimité.

Délibération 2014-043 subvention exceptionnelle à l'association Docteur Clown. Cette demande a été faite par le CME pour un montant de 100 € : adoptée à l'unanimité.

Délibération 2014-044 subventions aux associations – exercice 2014 : les élus minoritaires demandent quels sont les critères pris en compte dans l'attribution des subventions. Après précisions de la part de Mr Besson qui indique que chaque association fournit avant décision un bilan de l'année écoulée, que le nombre d'adhérents est pris en compte, que les manifestations organisées sur la commune également et qu'une nouvelle association vient de se créer, le total des subventions s'élève à 22 473,00 € : adoptée à l'unanimité.

Délibération 2014-045 approbation de la convention de participation à la réalisation du projet de raccordement au réseau public de distribution d'électricité de l'opération « Esprit Village » (SLCI) : il y a lieu d'approuver une convention entre la commune et la société SLCI PROMOTION relative à la participation financière du promoteur pour des travaux d'extension du réseau ERDF, afin de raccorder le lotissement, pour un montant de 28 364,26 € dont 5 140,83 € à charge de la société SLCI PROMOTION : adoptée à l'unanimité.

Délibération 2014-046 décision modificative n°1 du budget communal 2014 : il s'agit d'annuler une recette du compte produits de cessions d'immobilisations pour 20 000,00 € et d'équilibrer en annulant des crédits pour 20 000,00 € au compte dépenses imprévues : adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Les élus minoritaires font valoir qu'il y a un risque d'accident sur le faux trottoir entre la mairie et le cabinet d'esthétique : un signalement pourrait être fait par la pose d'un bac à fleur ou autre moyen visible.

Les élus minoritaires demandent quand sera disponible le site internet ? Réponse : avant la fin de l'année.

Une précision apportée par Mr le Maire au sujet du remblaiement des Ets Carle. Une autorisation avait été donnée par l'ancienne municipalité sans préciser de délai et en indiquant par petites quantités...

Les élus minoritaires demandent s'il serait possible de mettre sur la commune des panneaux d'information avec le plan de Montagny. Monsieur le Maire n'y est pas favorable. Un nouveau plan est en cours d'élaboration..

Plus de questions diverses, la séance est levée à 20 heures.

Le Maire,

signé

Jean-Louis GERGAUD